

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu' en raison de mesures de sécurité pour l'organisation du grand prix cycliste d'Isbergues, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux.

Objet :

**Fermeture du terrain
de football Complexe Basly
Organisation du Grand Prix d'Isbergues**

A R R E T E

Article 1^{er} : Les terrains de football municipaux seront interdits à toutes compétitions aux complexe Basly :

- **Le dimanche 17 septembre 2023,**

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ce terrain à cette date seront invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de BETHUNE pour visa.

Fait à ISBERGUES, le dix juillet deux mil vingt-trois.

Le Maire,
